

BON DE COMMANDE

ALPES ISERE HABITAT
1 RUE DE LA BERJALLIERE
38300 BOURGOIN JALLIEU

Interlocuteur commande : JOMINET Nathalie
Vérificateur prestation :
Date début intervention : 09/03/2021
Date fin intervention : 25/03/2021

JUEN PATRICE
720 ZONE INDUSTRIELLE ROUTE DE ST QUENTIN

38210 TULLINS

N° fournisseur : 235715
Tel : 09 79 10 43 14
E-mail : commande.emsjuen@ems-batiment.fr

N°Commande	Date	N°Marché	N° d'Opération	Devis
21016150-1	09/03/2021	2020.0046		

Adresse d'exécution : 01170L0003 1IER ETAGE
VACANT EX NORGANSKI MICHEL DCD
346 ROUTE DE PONT DE BEAUVOISIN
PORTE 3
38480 ROMAGNIEU

N° de sinistre :

Prestations	Objet de la commande	Quantité	Unité ou forfait	Montant HT	TVA
	Réclamation PL/243411 SELON VOTRE DEVIS				
ENTTCE58	Diagnostic état installation intérieure électricité d'un logement avec Consuel et contrôle du dispositif DAAF. -	1	56,7	56,7	10
ENTTCE23	Fourniture et pose meuble sous-évier, évier, remplacement par une robinetterie mitigeuse, raccordement, joints-	1	350	350	10
ENTTCE01	Mise à nu des murs et plafonds et couche d'impression pour une pièce inférieure ou égale à 13m2 (fourniture + pose)-	2	190	380	10
ENTTCE02	Mise à nu des murs et plafonds et couche d'impression pour une pièce supérieure à 13m2 (fourniture + pose)-	1	250	250	10
ENTTCE05	Mur et plafond pièce inférieure ou égale à 13m2 : préparation et mise en peinture (2 couches)-	1	754	754	10
ENTTCE04	Mur et plafond pour une pièce entre 7,01m2 et 13m2 : Pose toile de verre avec deux couches peinture (prépa à part)-	2	670	1340	10
ENTTCE03	Mur et plafond pour une pièce inférieure ou égale à 7m2 : Pose toile de verre avec deux couches peinture (prépa à part)-	2	492	984	10
ENTTCE06	Mur et plafond pour une pièce supérieure à 13m2 : préparation et mise en peinture (2 couches)-	1	970	970	10
ENTTCE43	Nettoyage et décapage complet du logement et balcon T4 AU T6-	1	650	650	10
GENERIQUE	PRESTATION GENERIQUE POUR BPU-	362,53	1	362,53	10
ENTTCE39	ROAI Remplacement monobloc flexible 1,5m garantie à vie, Fourniture et pose-	1	120	120	10

IMPORTANT : NOS NUMEROS DE COMMANDE ET DE FOURNISSEUR DOIVENT IMPERATIVEMENT APPARAITRE SUR LES FACTURES

Vos factures doivent être déposées sur le portail CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr/>

Règlement par VIREMENT à 30 jours date de réception de la facture.

ALPES ISÈRE HABITAT
CS 32549 – 38035 GRENOBLE CEDEX 2

ENTTCE65	Remplacement douille (douilles DCL)-	5	32	160	10
----------	--------------------------------------	---	----	-----	----

Taux de TVA	Montant HT	Montant TVA	Total TTC
10 %	6 377,23	637,72	7 014,95

Budget	Tranche	Répartition %
18373 2021/BDB00/GL/R6132		100

Attestation simplifiée¹

Référence commande : 21016150-1

Fournisseur : JUEN PATRICE

Référence ESI : 01170L0003

1) Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) :

Nom : ALPES ISÈRE HABITAT Prénom :
Adresse : Commune : Code postal :

2) Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel
- autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) [AUTNAT]

Les travaux sont réalisés dans :

- un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de plus de 50% des millièmes de l'immeuble
 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : 346 ROUTE DE PONT DE BEAUVOISIN Commune : ROMAGNIEU Code postal : 38480

dont je suis : propriétaire

locataire

autre (précisez votre qualité) : [AUTQUAL]

3) Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :

- planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures
 installations sanitaires et de plomberie installations électriques système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

j'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

4) Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à : BOURGOIN JALLIEU, le 11/03/2021

(1) Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

(2) Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre 1)



Attestation simplifiée (Annexe)

- Référence de la commande :21016150-1
- Nom du fournisseur de la commande : JUEN PATRICE

Liste des éléments de patrimoine concernés par la présente commande et ouvrant droit à taux réduit de TVA :

Référence	Adresse
01170L0003	346 ROUTE DE PONT DE BEAUVOISIN PORTE 3 38480 ROMAGNIEU